

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019

Convocation : 7 mai 2019

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf et le quinze mai à 18 h 30 le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

**Présents** : BALBIS Rolland, ESCARRAT Rose-Marie, CONSTANS Pierre, BOTTACCHI Lydie, NICOLLE Sylvie, BALBIS Elisa, DELAHOUCHE Brice, DEBORRE Anne-Marie, BUTIN Bertrand, FAYAUBOST Martine.

**Absente ayant donné procuration** : SWANET Joëlle à BALBIS Rolland.

**Absents** : VAGH-WEINMANN Vincent, ROUX Jean-Louis, GUIOL Christophe, VACCARI Yves.

**Secrétaire de séance** : Bertrand BUTIN.

---

## **Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.

---

## **POINT 1 – Décisions Modificatives budgétaires D 37 2019 à D 41 2019.**

- Budget Commune Fonctionnement :

M. Pierre CONSTANS propose donc d'attribuer une subvention complémentaire de 100 € aux DSB.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Par ailleurs, lors du budget primitif (BP), la recette de 2000 € concernant la vente de la parcelle impasse du Barri avait été prévue. Toutefois aucune cession ne peut être prévue au BP, il convient de retirer cette recette.

Cette première DM de fonctionnement propose une diminution des recettes de 2000 € et augmentation des dépenses de 100 €. Pour permettre l'équilibre du budget il convient de diminuer les dépenses imprévues de 2100 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Budget Commune Investissement :

La deuxième DM d'Investissement concerne l'achat du camion pour le CCFF qui avait été décidé lors du vote du budget.

Le devis que nous avons sélectionné a maintenant plus de 6 mois, une augmentation de 100 € est intervenue.

Pour équilibrer le budget et compte tenu que l'opération « vidéo-protection » est terminée et présente un solde de 180€, la somme de 100 € manquant pour l'acquisition du camion va être prise sur cette opération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Budget eau et assainissement investissement :

Le schéma directeur de l'eau nous impose la sécurisation des sites. Il convient de faire la clôture du périmètre de la source du Baguier ; pour cette prestation, nous avons un devis de 2 500 €.

Pour financer cette opération, cette somme est enlevée sur les travaux de reprise de réseaux de la route de Salernes qui ne pourront pas être réalisés en 2019.

Se maintenir aux normes permet d'avoir davantage d'écoute et de subventions de l'agence de l'eau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La dernière délibération concernant les décisions modificatives est l'autorisation de vendre la parcelle AB 579, sise impasse du Barri pour 2000 €.

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé favorablement mais la procédure réglementaire impose de valider l'autorisation de cession indépendamment de la désaffectation et du déclassement de la parcelle du domaine public de la commune. Il s'agit donc de voter l'autorisation de cession au prix de 2000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

## **POINT 2 – D 42 2019 et D 43 2019 : Nouvelles tarifications.**

### **Maison des Associations**

Des associations extérieures à la commune demandent à louer la maison des associations pour leurs assemblées générales.

Afin de formaliser et de répondre à cette demande, il convient de mettre en place un tarif de location.

Il est proposé un tarif de 60 € pour la location de la salle et accès à la cuisine pour un apéritif pour une assemblée générale (avec justificatif d'assemblée générale).

Il est proposé 200 € pour une assemblée générale (avec justificatif), qui demande à bénéficier de la vaisselle.

Il est également convenu que cette association bloquera la salle pour une soirée et devra la rendre propre et disponible le lendemain matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- **D'ADOPTER** la mise en place de ces tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2019
- **DE VALIDER** la grille des tarifs communaux en annexe.

## **Restauration scolaire**

Le Maire expose

Des enfants allergiques à certaines denrées sont accueillis à la cantine.

Suivant l'allergie, très ciblée, un menu de substitution peut leur être proposé.

Toutefois, une pathologie plus lourde ne permet pas de fournir un repas.

Une alternative consiste à accueillir l'enfant avec son repas.

Actuellement un seul enfant est concerné, mais pas comptabilisé car il n'y a pas de procédure d'inscription. Toutefois, il est présent.

Il convient de créer un tarif pour ce service : la présence, la surveillance et l'accueil pendant la pause méridienne sans prise de repas

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le tarif passe à 1 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- **D'ADOPTER** la mise en place de ces tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2019
- **DE VALIDER** la grille des tarifs communaux en annexe.

---

## **POINT 3 – D 44 2019 Urbanisme : Régularisation du chemin de Barbebelle.**

Le travail de reclassement des chemins communaux est en cours.

Le chemin de Barbebelle, sur lequel Marine FAYAUBOST avait beaucoup travaillé, est presque régularisé.

Il reste de petits morceaux à régulariser, notamment en début.

Afin de finaliser ce chemin il convient d'autoriser M le Maire et Mme la première adjointe à signer les actes rectificatifs au prix de l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des présents et représentés l'autorisation à M le Maire et à Rose-Marie ESCARRAT de signer les actes rectificatifs au tracé du chemin de Barbebelle.

---

## **POINT 4 – D 45 2019 avis du conseil municipal sur le transfert de compétences N°7 concernant les communes de Carcès, le Luc, La Motte et la Métropole toulonnaise (TPM)**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des présents et représentés un avis favorable pour le transfert de la compétence n° 7 des communes de Carcès, le Luc, La Motte et la TPM au Symielecvar.

---

## **POINT 5 - AFFAIRES DIVERSES**

- **Sont passées en revue les diverses affaires juridiques de la commune.**
- Médaille d'honneur pour un jeune homme de la commune  
Maxence NICOLLE se voit décerner la médaille d'honneur, Rose-Marie ESCARRAT et Pierre CONSTANS seront présents.
- Inauguration de la bibliothèque et du jardin de lecture samedi matin.

A 20h la séance est levée.